

Contribution du CESE à l'élaboration de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2021-2030 (SNB3)

Déclaration du groupe de la Coopération

« Préserver, restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité » pour les 10 prochaines années en s'appuyant sur l'implication de tous, telle est l'ambition de la 3ème Stratégie Nationale pour la Biodiversité lancée cette année par notre Ministère de la transition écologique.

La France, présente sur deux continents et dans trois océans, occupe une place importante en matière de richesse et de densité de la biodiversité mondiale.

Néanmoins, depuis quelques années, des études scientifiques ont confirmé une trajectoire de déclin de certaines de nos espèces floristiques et faunistiques.

Le lien entre la santé de la nature, la santé des animaux et in fine la santé humaine n'est plus à démontrer. Et c'est un fait, l'érosion du vivant dégrade nos conditions de vie.

Face à cela, l'ensemble des parties prenantes sont appelées depuis plusieurs mois déjà à concourir à l'élaboration d'un modèle qui nous permettra de préserver nos écosystèmes et nos espèces menacés.

Et, si nous approuvons pleinement bon nombre des préconisations formulées, comme « *la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics, privés, associatifs, et la société civile pour faire de la biodiversité un élément fondamental de l'éducation* » ou encore la « *valorisation des efforts accomplis par les entreprises, pour préserver la biodiversité dans une logique d'intérêt général* », nous regrettons que notre secteur agricole ne soit pas suffisamment présenté comme un véritable allié de la biodiversité.

En effet, notre agriculture, ses femmes et ses hommes, représentent bien une solution.

Aussi, nous déplorons l'appel qui est fait à utiliser davantage des outils fiscaux pour rendre plus coûteuse la consommation d'espaces agricoles sans veiller à développer l'efficacité, la viabilité et le renouvellement du secteur.

Veillons à ce que nos agriculteurs vivent dignement de leur métier, sans être soumis à une multiplication de mesures fiscales, et à assurer le dynamisme économique de nos territoires ruraux en souffrance dont certains seraient démunis si nos coopératives n'y étaient pas durablement installées.

En dépit de ces réserves et des approches visant à stigmatiser des activités économiques essentielles, le Groupe de la Coopération a voté en faveur de cette Contribution.